



Appel à action dans le cadre des journées nationales d'action 2027 pour les droits des personnes vivant avec un handicap

Introduction

Du **24 mai au 7 juin 2027**, la Suisse consacre deux semaines aux droits des personnes vivant avec handicap, avec un thème concret et porteur : **le travail**. Après le succès de la première édition en 2024, ces journées reviennent avec un message clair : les personnes vivant avec un handicap sont des actrices et des acteurs à part entière du marché du travail. L'article 27 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées reconnaît le droit au travail sur un pied d'égalité pour tous et toutes. Les Journées d'action 2027 viseront donc à mettre en lumière le rôle et les atouts des personnes vivant avec un handicap sur le marché du travail, en tant que salarié-e-s et employeurs.

Le canton de Neuchâtel participe aux Journées nationales d'action 2027 pour les droits des personnes vivant avec un handicap.

Objectifs des journées nationales d'action

- Faire progresser la mise en œuvre de la CDPH, particulièrement l'art. 27, en Suisse et dans le canton de Neuchâtel ;
- Reconnaître les personnes vivant avec un handicap comme des actrices et acteurs importants du marché du travail ;
- Explorer de nouveaux modèles de travail ;
- Sensibiliser le grand public aux préoccupations concrètes des personnes vivant avec un handicap ;
- Encourager la collaboration essentielle entre les différents acteurs (étatiques, paraétatiques, non-étatique).

Ce que vous pouvez faire et organiser comme action

- Employeurs, entreprises et institutions : ouvrez vos portes le temps d'une journée, organisez une rencontre ou un témoignage, partagez une bonne pratique, faites connaître un aménagement raisonnable que vous avez mis en place.
- Secteur public : montrez l'exemple en valorisant une démarche d'emploi inclusif ou de réinsertion.
- Associations et organisations : organisez un événement, des témoignages, une rencontre ou une action de sensibilisation pendant ces deux semaines.

Des thèmes connexes comme la formation initiale et continue peuvent aussi être mis en avant.

Qui peut participer et comment participer

Vous pouvez faire partie des Journées d'action pour les droits des personnes vivant avec un handicap 2027 en organisant une action et en devenant partenaire d'action.

L'appel à action s'adresse à toutes collectivités (employeurs, associations, communes, entreprises, églises, partis politiques, commerces, universités, etc) ou particuliers actif-ve-s dans le canton de Neuchâtel qui souhaitent mettre en œuvre l'inclusion professionnelle dans une action participative.

Les partenaires d'actions mènent les actions en concertation avec le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA). Les partenaires d'action sont responsables de la planification, du financement, de la réalisation et de l'évaluation de leur propre action.

Un-e répondant-e doit être identifié-e par action.

Critères de qualité et de sélection

Trois critères de qualité doivent obligatoirement être respectés pour une participation aux journées d'action 2027 :

1. **Lien direct avec la CDPH** : les actions ont un lien avec l'article 27 CDPH (« travail ») et contribuent à sa mise en œuvre ;
2. **Participation des personnes vivant avec un handicap** : les personnes concernées sont impliquées dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des actions ;
3. **Assurer l'accès pour toutes et tous** : les actions sont accessibles, dans la mesure du possible, à tous les groupes de personnes vivant avec un handicap.

D'autres critères sont pris en compte dans le choix des actions. Ces critères ne sont pas cumulatifs, une pondération entre ceux-ci permettra d'établir un ordre de sélection entre les actions déposées :

- Temporalité : les actions doivent se dérouler entre le 24 mai et le 7 juin 2027 (obligatoire) ;
- Aspects collaboratifs et coopératifs de l'action : les activités mises en place favorisent les interactions entre les personnes vivant avec un handicap et la population neuchâteloise ;
- Prise en compte de la diversité des types de handicaps ;
- Équilibre régional : l'équilibre des régions du canton est respecté dans le choix final des actions.

Inscription des actions

La sélection des actions retenues pour les Journées d'action 2027 sera effectuée par le SAHA et la Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP).

Pour cela, il est nécessaire que les personnes qui désirent organiser une action et devenir partenaire d'action remplissent un **formulaire** pour s'inscrire.

Le formulaire peut être transmis par mail à projets.saha@ne.ch ou par courrier au SAHA, Rue de Tivoli 28, 2000 Neuchâtel.

Soutien financier

Vous pouvez également déposer une demande de soutien financier pour votre action. Les partenaires d'action qui demandent un soutien financier du SAHA doivent, en plus du formulaire, remplir un budget. Le SAHA peut subventionner jusqu'à maximum 50% du budget global de l'action.

Vous trouverez le canevas du budget et le formulaire à remplir sur le [site internet](#) du SAHA.

Le formulaire et le budget peuvent être transmis par mail à projets.saha@ne.ch ou par courrier au SAHA, Rue de Tivoli 28, 2000 Neuchâtel.

Le soutien financier a pour but premier de couvrir les mesures d'accessibilité des différentes actions (traduction en langage simplifié, sous-titres, bandes magnétiques, toilettes accessibles, personnes accompagnantes, rampes etc). Les partenaires d'action sont responsables du budget de leur action.

Sont exclus d'une demande de soutien financier :

- Les actions qui s'intègrent dans le fonctionnement récurrent/normal d'une structure, notamment les partenaires institutionnels (institutions sociales et/ou organismes de soutien) financés par le SAHA dans le cadre du dispositif de prestations d'accompagnement et d'hébergement ;

Délai d'inscription

Le délai pour inscrire une action est fixé au **15 octobre 2026**.

Évaluation

Les partenaires d'action sont responsables d'évaluer leurs actions. Un court rapport (max. 2 pages) qui résumera l'action et le public cible atteint est demandé jusqu'au 30 juin 2027.

Personnes de contact

Pour toutes questions et soutien pour remplir les documents, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Julie Chabloz – Chargée de coordination – julie.chabloz@ne.ch – tél. 032 889 49 66.

Nathalie Christen – Préposée à l'inclusion – nathalie.christen@ne.ch – tél. 032 889 85 56